

Image not found or type unknown



Pose d'un panneau "A vendre"

Par **magica**, le **13/12/2012** à **23:58**

Dans un bail commercial, le locataire peut-il refuser la pose d'un panneau "A vendre"

Cordialement

Par **alterego**, le **14/12/2012** à **00:09**

Bonjour

"A vendre" les murs, non.

Cordialement

Par **magica**, le **14/12/2012** à **09:25**

Comment dois je interpréter la réponse. NON je ne peux pas poser ce panneau ou NON mon locataire ne peut pas refuser ?

Un texte juridique existe il pour favoriser l'un ou l'autre ?

Merci et cordialement

Par **alterego**, le **14/12/2012** à **12:47**

Bonjour,

La question était le locataire peut-il refuser, non le locataire ne peut pas refuser.

Vous devez seulement préciser que ce sont les murs qui sont à vendre, puisque vous vendez occupé.

Eventuellement, l'un et l'autre pouvez vous reporter aux conditions du bail.... personne n'aime les lire c'est un tort, même si cela est rébarbatif.

Cordialement